



Groupe d'Action Locale
Avallonnais

Compte-rendu consultation écrite
Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale Avallonnais

Une consultation écrite du Comité de Programmation du GAL Avallonnais a été lancée le 9 juillet 2020 à 16 heures 03.

Cette consultation sollicitait l'avis du Comité de Programmation concernant :

- les modifications de la fiche action N°3 du programme LEADER,
- la modification du Règlement d'Intervention portant sur le plafond de dépenses éligibles pour les projets d'investissement fléchés sur la fiche action N°6,
- la modification du Règlement d'Intervention portant sur le Taux d'Aide Publique sur la fiche action N°9 (ingénierie du GAL).

Conformément au Règlement Intérieur du Comité de Programmation les e-mails sont envoyés avec accusé de réception et un délai de 17 jours est donné aux membres pour apporter une réponse, soit le 26 juillet 2020 à 24 h.

Les e-mails de consultation comportaient deux pièces jointes :

- la fiche action N°3 avec une colonne explications,
- le Règlement d'Intervention (version 4).

Les contributions des membres sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Membre	Qualité	Collège	Date / heure réponse	Avis
BORSATO Arlette	Titulaire	Privé	09/07/2020 à 16h09	favorable
CHAMPEAUX Claudie	Titulaire	Public	09/07/2020 à 18h31	favorable
NAULOT François-Xavier	Titulaire	Privé	23/07/2020 à 16h01	favorable
GERMAIN Pascal	Titulaire	Public	23/07/2020 à 16h38	lu
IDES Didier	Titulaire	Public	23/07/2020 à 18h12	lu
LABOSSE Nathalie	Titulaire	Public	24/07/2020 à 11h02	favorable
BARBARO Jean-Marie	Titulaire	Privé	24/07/2020 à 11h02	lu
DELORME Gérard	Titulaire	Public	26/07/2020 à 15h34	favorable
MARCHAND Jérôme	Titulaire	Privé		
BAKRY Annick	Titulaire	Privé		
CASSIN Gilbert	Titulaire	Privé		

Conformément au Règlement Intérieur, lorsque les accusés de réception sont notifiés, la réponse du membre est considérée comme effective et validant la proposition soumise.

Ont été reçus 5 avis favorables et 3 accusés de réception.

En conclusion le Comité de Programmation **donne un AVIS FAVORABLE** à la modification de fiche-action N° 3 et à la modification du Règlement d'Intervention avec 8 voix sur 11.

Le 27 juillet 2020

Le Président du GAL Avallonnais
Pascal GERMAIN

